

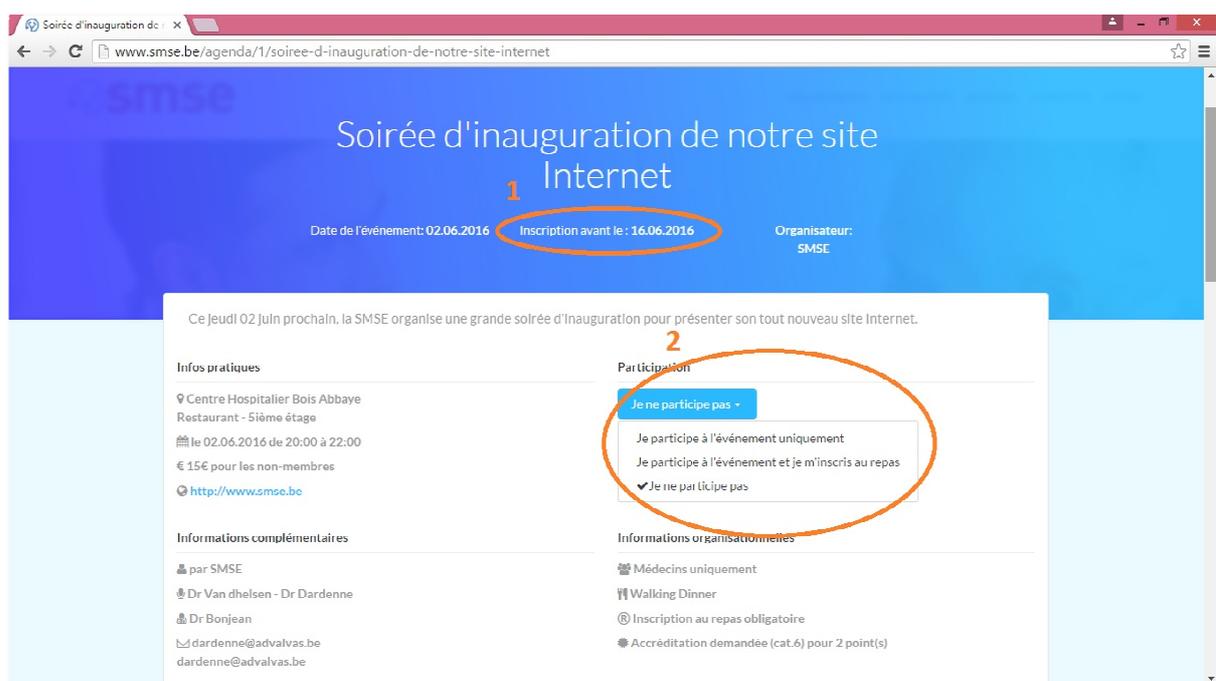
# Procédure d'inscription à une activité

## Procédure d'inscription à une activité

1. Pour voir le détail d'une activité, il faut être logué sur le site et être médecin



2. Dans le détail de l'activité, il est possible de s'y inscrire (zone 2) tant que la date limite d'inscription n'est pas passée (zone 1)



3. Il est toujours possible de revenir modifier son inscription tant que la date limite d'inscription n'est pas dépassée. **Cette inscription génère le document des présences pour l'accréditation.**

